



Conseil économique et social

Distr. limitée
8 juillet 2002
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2002

16-20 septembre 2002

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation de financement par prélèvement sur les autres ressources plutôt que sur les ressources ordinaires**

Programme pour la sous-région de l'Amazonie

Résumé

Le présent document contient une recommandation de financement au moyen d'autres ressources sans imputation sur les ressources ordinaires pour le programme de la sous-région de l'Amazonie. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 18 875 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve de versement de contributions à des fins spéciales pour la période 2003-2007.

* E/ICEF/2002/11.

** Les chiffres indiqués dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 2001. Ces chiffres figureront dans l'état récapitulatif des recommandations concernant les programmes à financer par prélèvement sur les ressources ordinaires et sur d'autres ressources pour 2002 (E/ICEF/2002/P/L.36).



La situation des enfants et des femmes

1. D'une superficie de plus de 7 millions de kilomètres carrés, le bassin amazonien s'étend sur plusieurs pays : le Brésil, la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, le Paraguay, le Pérou, le Suriname et le Venezuela. Il abrite à lui seul 20 % des réserves d'eau douce de la planète et se caractérise par une incroyable biodiversité, quoique l'exploitation de ses ressources naturelles se traduise par des destructions irréversibles pour l'environnement. Il y a quelque 20 millions d'habitants dans le bassin, dont 9 millions d'enfants. Les autochtones, dont on compte plus de 400 groupes, représentent 10 % de la population. Conséquence des migrations à l'intérieur des pays et de part et d'autre des frontières nationales, la population a doublé en zone rurale et triplé en zone urbaine au cours des deux dernières décennies.

2. Malgré la richesse environnementale et culturelle de l'Amazonie, le phénomène de l'exclusion sociale est particulièrement fort dans cette région du continent. Tous n'ont pas accès de la même manière aux richesses de la région et la pauvreté est très répandue : 91 % des Surinamais de l'arrière-pays vivent en dessous du seuil de pauvreté, de même que 80 % des Boliviens et Guyaniens d'Amazonie, 67 % des Brésiliens d'Amazonie et plus de 50 % des Colombiens. L'État est généralement peu présent dans la sous-région; au niveau local, les pouvoirs publics ne sont pas préparés à la décentralisation et le niveau de la participation de la société civile est faible.

3. Souvent, le droit des enfants à avoir un nom et une nationalité n'est pas respecté. Selon les États, entre 45 % et 79 % des enfants de l'Amazonie brésilienne sont enregistrés. En Colombie, plus de 35 % de la population autochtone n'est pas enregistrée et 79 % des enfants de l'Amazonie équatorienne et 30 à 40 % des enfants de l'Amazonie péruvienne âgés de moins de 5 ans n'ont pas de certificat de naissance.

4. La qualité des soins de santé en Amazonie est un problème majeur. Rares sont les femmes qui reçoivent des soins prénatals, accouchent en clinique ou bénéficient de l'aide de personnel qualifié. Les taux de mortalité maternelle (TMM) sont donc très élevés par rapport à la moyenne nationale, près de quatre fois plus importants dans le cas extrême des femmes autochtones du Paraguay (519 pour 100 000 naissances vivantes contre 132 pour 100 000 naissances vivantes). De même, les taux de mortalité infantile (TMI) et les taux de mortalité des moins de 5 ans (TMM5) dans la région sont systématiquement supérieurs à la moyenne nationale. Le TMI des groupes autochtones du Pérou est compris entre 112 et 150 pour 1 000 naissances vivantes (1996), contre 43 en moyenne à l'échelle nationale. Les principales causes de mortalité et de morbidité sont les infections aiguës des voies respiratoires, les diarrhées, la rougeole, le paludisme et la malnutrition, qui sont favorisés par de nombreux facteurs sous-jacents, notamment l'absence de systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, l'insécurité alimentaire des ménages et une mauvaise couverture vaccinale. Moins de 50 % des enfants de 1 an de l'Amazonie colombienne, vénézuélienne, péruvienne, équatorienne et bolivienne ont reçu une série complète de vaccins. Les mines et autres industries extractives polluent les sources d'eau voisines. Ainsi, en Amazonie brésilienne, 40 % des zones urbaines n'ont pas accès à une eau traitée et seulement 9 % sont connectées à un réseau d'assainissement. L'Amazonie connaît un des taux de paludisme les plus importants au monde, après l'Afrique. La

malnutrition chronique qui sévit en Bolivie, en Colombie, en Équateur et au Venezuela atteint les 30 % et plus en Amazonie, à cause des grossesses précoces et multiples, de la brièveté des périodes d'allaitement exclusif et des mauvaises pratiques en ce qui concerne l'alimentation des nourrissons, dont les effets néfastes se conjuguent.

5. Les programmes de développement intégré du jeune enfant sont quasiment inexistants. Les services pour les enfants de 0 à 3 ans ne concernent généralement que les interventions préventives et les soins curatifs. Les programmes structurés de développement du jeune enfant axés sur le développement psychosocial sont extrêmement limités. En Équateur, les centres pour les enfants de moins de 5 ans ne touchent que 7 % à peine de la population amazonienne. Rien n'est fait pour aider les familles à mieux s'occuper de leurs enfants ou alors trop souvent sans tenir compte des pratiques culturelles existantes.

6. Les faibles taux de scolarisation, les taux d'échec importants et l'analphabétisation témoignent bien de la piètre qualité de l'enseignement primaire et de l'insuffisance de la couverture dans ce domaine. En Amazonie colombienne, 46 % des enfants en âge d'être scolarisés n'ont pas accès à l'école; en Amazonie équatorienne, 53 % des établissements scolaires sont gérés par un seul enseignant; et en Amazonie surinamaïse, seulement 30 % des enfants de 4 et 5 ans et 43 % des enfants de 6 à 10 ans sont scolarisés. Lorsqu'il y a des écarts entre les sexes, ce sont systématiquement les filles qui sont défavorisées et dont les taux de scolarisation sont encore pires. En Amazonie brésilienne, le taux de scolarisation est très élevé (93 %) pour les 7 à 14 ans, mais il faut nuancer ce tableau au vu du nombre de redoublements (29 %), d'abandons (17 %) et des écarts entre l'âge et le niveau d'études (55 %). Dans la plupart des pays, les programmes scolaires ne reflètent pas une éducation interculturelle, tenant compte de problèmes comme le respect de la diversité culturelle ou le droit d'apprendre dans la langue maternelle, ce qui vient encore renforcer l'exclusion, étroitement liée à la discrimination ethnique et linguistique.

Coopération au programme, 1997-2002

7. L'objectif général du programme pour la sous-région de l'Amazonie pour la période 1997-2002 était de réduire les disparités sociales et d'améliorer les indicateurs de développement humain dans la région à travers quatre grandes stratégies : activités de plaidoyer pour que les droits de l'enfant deviennent une priorité politique à l'échelle nationale et régionale; renforcement institutionnel à l'échelon local pour améliorer la mise en oeuvre des processus de développement social; participation de la communauté afin d'améliorer l'encadrement social; et interventions spécifiques dans les domaines de la santé et de l'éducation pour étendre la couverture et améliorer la qualité des services de base. En ce qui concerne l'action des pouvoirs publics, des succès ont été remportés dans plusieurs pays. Le Gouvernement bolivien a veillé à ce que la législation nationale soit appliquée à l'échelon local. Le Ministère guyanien des affaires amérindiennes et les conseils démocratiques régionaux sont parvenus à influencer la politique sociale à tous les niveaux, et le Brésil a pris des mesures pour que la législation nationale sur les droits de l'enfant soit largement diffusée et incorporée aux politiques menées à l'échelon régional et local. En 1997, le Venezuela a lancé un projet pilote

d'information à l'échelon local pour améliorer la gestion politique et la prise de décisions, qu'il a par la suite étendu à l'ensemble du territoire.

8. On assiste au développement d'une approche axée sur les droits et au renforcement des capacités administratives infranationales à travers des activités de formation pour la planification, la budgétisation, la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes à l'échelon local, souvent en partenariat avec les organisations non gouvernementales locales, les églises et les autorités locales. Le Brésil a beaucoup investi pour former aux droits des enfants les conseillers, juges, procureurs et autres spécialistes dans des centres de défense. Le Pérou a soutenu la formation et le recrutement d'officiers d'état civil dans 178 communautés autochtones, qui ont notamment organisé des campagnes d'enregistrement des naissances dans chaque communauté. L'accent a été mis sur le renforcement du capital social à travers la participation de la communauté. La Colombie a formé des responsables locaux à la promotion des droits et créé des réseaux afin de renforcer les capacités de la communauté à revendiquer ses droits, tout en trouvant des solutions à l'échelon local. La mobilisation de la communauté guyanienne a été un des facteurs clefs dans le succès des programmes locaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement et le Ministère de l'eau et du logement a récemment examiné la possibilité de reproduire cette expérience. Au Paraguay, l'UNICEF a coopéré avec les communautés autochtones pour améliorer l'accès à l'eau potable et assurer l'utilisation et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

9. Dans le domaine de l'éducation, la Bolivie, le Pérou, le Guyana et le Venezuela ont mis l'accent sur la conception de méthodes éducatives interculturelles et d'outils pédagogiques bilingues. Au Venezuela, ce sont désormais les peuples autochtones qui décident pour l'essentiel de leurs programmes d'enseignement. La Bolivie a lancé un programme d'éducation pilote sur la protection de l'environnement et le développement durable, dans le cadre de la réforme de l'éducation nationale. Au Guyana, le modèle pédagogique Escuela Nueva (nouvelle école) a été inauguré dans les régions de l'Amazonie et le Gouvernement s'est engagé à en généraliser l'adoption. Le programme mis en oeuvre en Amazonie péruvienne a vu la conception d'outils pédagogiques dans quatre langues ethniques et la formation des enseignants et responsables autochtones. De même, confronté à une pénurie d'enseignants qualifiés, le Suriname s'est employé à améliorer les compétences des 250 enseignants déjà en poste en Amazonie.

Enseignements tirés de l'expérience

10. Pour accomplir des progrès durables, il est nécessaire d'adapter soigneusement les stratégies aux spécificités des communautés, hétérogènes et séparées par de vastes distances. La force de l'UNICEF réside dans sa capacité à tenir compte des facteurs culturels dans la conception et la mise en oeuvre du programme. Cependant, le renforcement des services n'est pas à lui seul gage de durabilité. Il faut également parvenir à accroître l'offre et la demande, ainsi que favoriser une prise de conscience nationale de la nécessité d'augmenter les dépenses sociales en Amazonie. Il est également impératif d'amener les différentes parties prenantes dans les communautés à n'épargner aucun effort pour garantir la pertinence et la durabilité des progrès accomplis. La participation de la communauté passe par une véritable décentralisation, accompagnée de la formation du personnel des

collectivités départementales et municipales et d'une assistance technique. Des programmes de développement tenant compte des droits de l'enfant à l'échelle municipale et des investissements publics accrus constituent un premier pas vers une décentralisation efficace. En revanche, les changements constants de responsables et de techniciens aggravent les faiblesses institutionnelles et empêchent de tirer des enseignements de l'expérience et d'accomplir des progrès durables.

11. Il est toujours difficile d'avoir accès à des données sociales fiables et représentatives dans la région. Sans cette information, les réalités sociales de l'Amazonie demeurent noyées sous les moyennes nationales, ce qui complique la tâche des décideurs pour affecter judicieusement les ressources publiques afin de réduire les disparités régionales. Il est fondamental de concevoir et de mettre en place des systèmes d'information appropriés dans la région. Si on dispose de systèmes permettant d'appréhender les différences sociales, il sera plus aisé de faire reconnaître les droits des autochtones et de lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes et les disparités géographiques.

12. Il faudrait que le programme de l'Amazonie s'étende également au Paraguay, qui en est pour l'instant exclu. Le Paraguay se situe à la périphérie du bassin amazonien mais il partage trois caractéristiques fondamentales avec la région amazonienne : la biodiversité environnementale, l'hétérogénéité culturelle et une situation de pauvreté principalement associée aux populations rurales et autochtones. Par ailleurs, le descriptif du programme du Paraguay le rapproche des autres programmes de pays, ce qui peut être l'occasion d'amener les États à coopérer davantage entre eux et à tirer en commun les leçons de l'expérience.

Coopération au programme : recommandation pour 2003-2007

Préparation du programme

13. Cette phase du programme sous-régional pour l'Amazonie a été préparée à partir des conclusions tirées de l'examen en milieu de cycle de 2001 et des réunions stratégiques tenues ultérieurement à l'échelon sous-régional et dans chaque pays. Chaque volet des programmes de pays a été mis au point en collaboration avec les homologues. Les correspondances ont été établies avec les priorités nationales et, dans chaque cas, le programme pour l'Amazonie est totalement intégré au programme de pays. La planification de la composante Amazonie a été incorporée dans les quatre programmes de pays mis au point en 2001, les deux en cours d'élaboration en 2002 et l'examen à mi-parcours réalisé en 2001.

Buts et objectifs du programme

14. Dans l'ensemble, le programme pour l'Amazonie a pour but de faire en sorte que les gouvernements et la société réalisent progressivement le droit des enfants à un bon départ dans la vie et à une éducation interculturelle de base de qualité pour tous. L'avenir des enfants d'Amazonie et des générations qui leur succéderont dépend de leur possibilité d'accéder à un développement durable dans une région multiculturelle. Les priorités qui ont été fixées sont le développement intégré du jeune enfant et l'éducation de base. L'un et l'autre sont compatibles avec le plan

stratégique à moyen terme et d'autres engagements mondiaux de l'UNICEF. Il faut de surcroît exploiter les informations disponibles pour mieux faire connaître les questions relatives à l'Amazonie. Dans le cadre des domaines d'application du projet et à l'appui des buts en matière d'administration publique et de société définis dans les programmes de pays, les objectifs des composantes du programme sont exposés ci-après.

15. **Développement intégré du jeune enfant.** Les objectifs sont les suivants : a) améliorer les pratiques adaptées à la culture qui sont de nature à favoriser la maternité sans risques et le développement du jeune enfant dans le cadre de la famille et de la communauté, en particulier pour les enfants de 0 à 3 ans; b) définir et appliquer aux niveaux régional et local des politiques adaptées à la culture qui sont de nature à favoriser à la fois la maternité sans risques et le développement du jeune enfant afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des services pour les enfants de 0 à 6 ans; c) enregistrer tous les enfants de moins d'1 an ainsi que ceux de moins de 6 ans qui ne le sont pas encore; d) instaurer des pratiques à caractère écologique saines afin de réduire la mise en danger de la survie, par le paludisme ou les maladies diarrhéiques aiguës par exemple; et e) réduire autant que faire se peut les violations des droits de l'enfant au moyen de stratégies de prévention aux niveaux familial et communautaire.

16. **Éducation interculturelle de base de qualité.** Les objectifs sont les suivants : a) accroître les possibilités d'accès à l'enseignement primaire jusqu'à son terme dans les délais prévus grâce à l'amélioration des acquis scolaires; b) mettre en place un enseignement de qualité comprenant des programmes d'études culturellement appropriés, une préparation à la vie active adaptée aux sociétés multiculturelles, un cours sur l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que l'acquisition des compétences voulues pour une gestion durable de l'environnement; et c) restreindre et si possible éliminer les pratiques abusives telles que le travail des enfants et l'exploitation sexuelle qui sont en soi et par soi des fléaux, et qui de surcroît menacent le droit à l'éducation de base.

17. **Information.** Les objectifs sont les suivants : a) contrôler et diffuser les informations sur la situation des enfants et de leurs familles en Amazonie en utilisant des indicateurs et des systèmes d'information fonctionnels appropriés; b) asseoir la conception et la promotion du programme sur des informations sociologiques et culturelles qualitatives; c) réaliser des analyses sur des questions aussi délicates que la violence, les finances publiques et les prêts internationaux, et l'épuisement des ressources naturelles; d) formuler des recommandations sur la politique à appliquer pour préserver l'intérêt supérieur des enfants et de leurs familles; et e) sensibiliser les organisations régionales et sous-régionales à la situation des enfants en Amazonie.

Stratégie du programme

18. Le programme applique une double stratégie : la première, qui a aussi la plus grande envergure, concerne les efforts déployés dans le cadre des programmes de pays exécutés avec le concours d'homologues nationaux en fonction des spécificités nationales. Les stratégies que l'on retrouve dans de nombreux pays comprendront : a) des politiques destinées à assurer une coordination qui favorise l'intégration et l'équité, l'accent étant mis sur l'information, l'éducation, la communication et

l'éducation interculturelle; b) une aide apportée aux instances locales afin qu'elles soient mieux en mesure de décentraliser l'administration des services sociaux de base et d'accroître les dépenses consacrées aux enfants; c) une autonomisation des organisations locales, régionales et nationales, des réseaux et des familles afin d'accroître la demande sociale et la vigilance quant au respect des droits de l'enfant, de la femme et des populations autochtones; et d) des campagnes d'information adaptées à la culture qui ont pour but de faire mieux connaître les droits de l'enfant et de la femme et de promouvoir une culture qui en favorise le respect.

19. Une composante sous-régionale qui facilite les appuis et maintient un mécanisme multinational destiné à favoriser les échanges entre pays sur le plan technique et sur celui de l'information constitue un atout supplémentaire. Il est également possible d'organiser à l'échelon régional des initiatives mieux gérées dès lors qu'elles font l'objet d'efforts communs mobilisant plusieurs pays. Il s'agira par exemple d'actions de sensibilisation, et elles pourront déboucher, si les pays le souhaitent, sur une programmation nationale commune concernant par exemple des campagnes d'enregistrement des naissances dans les langues autochtones dès lors que les efforts collectifs se révèlent d'un bon rapport coût-efficacité et fructueux.

Bolivie

20. Le programme pour la Bolivie bénéficiera aux quelque 500 000 autochtones à revenus modestes qui vivent dans 24 municipalités des départements de Beni, de Pando et de Santa Cruz; il consistera à mettre en place les composantes et à atteindre les objectifs ci-après :

a) **Développement du jeune enfant et santé communautaire** : i) garantir le développement complet des capacités d'au moins 25 % des enfants de moins de 4 ans et leur accès à des services intégrés de santé, de nutrition et d'éveil précoce; et ii) protéger la santé et l'état nutritionnel des enfants et des femmes grâce à la vaccination, à une supplémentation en vitamine A et à des mesures de prévention du VIH/sida;

b) **Éducation interculturelle** : i) garantir un accès constant à une éducation bilingue interculturelle jusqu'à la cinquième, pour 90 % au moins des enfants d'âge scolaire, et surtout pour les enfants autochtones de sexe féminin; et ii) augmenter les taux d'alphabétisation parmi les jeunes femmes autochtones et de façon plus générale assurer un meilleur respect de leurs droits civiques;

c) **Eau, assainissement et protection de l'environnement** : i) améliorer la situation écologique ainsi que l'accès à une eau saine et à des services d'assainissement et d'hygiène, en mettant l'accent sur la participation et la gestion communautaire; ii) améliorer les moyens dont disposent les municipalités et les communautés pour faire face aux catastrophes naturelles;

d) **Protection des droits de l'enfant, de la femme et des populations autochtones** : i) garantir le respect des droits des groupes de population particulièrement vulnérables, en particulier les orphelins, les handicapés, les enfants délinquants et les enfants des rues; ii) assurer l'enregistrement de tous les nouveau-nés et des 50 000 enfants plus âgés qui ne figurent pas sur les registres; et iii) favoriser la participation active des enfants et des femmes au sein des organismes locaux de prise de décisions;

e) **Renforcement au niveau des municipalités et des communautés :**
i) renforcer les moyens de gestion des municipalités et des communautés en matière d'investissement social; et ii) accroître les exigences des communautés et la surveillance par le corps social du fonctionnement des municipalités.

21. Les partenaires seront notamment le Ministère de la paysannerie et des affaires autochtones, les municipalités et organisations représentatives, les ONG spécialisées, les universités, les organisations autochtones et d'autres entités des Nations Unies.

Brésil

22. Étant donné que la partie amazonienne du Brésil est plus vaste que l'Europe occidentale, le programme, par le biais du Bureau de zone de Belem, complètera les programmes fédéraux en veillant à ce que les instances municipales et administrations de l'État connaissent l'existence des ressources publiques, les utilisent et en fournissent en particulier aux communautés défavorisées et plus vulnérables. S'agissant du développement du jeune enfant, les objectifs sont les suivants : a) développer les compétences familiales et communautaires en réalisant des projets pilotes dans des zones urbaines défavorisées; b) déceler, évaluer et diffuser parmi les populations autochtones de bonnes pratiques en matière d'éducation des enfants; c) donner aux techniciens des indications sur les conceptions les plus récentes en matière de développement intégré du jeune enfant, en particulier dans les districts de santé autochtones; d) renforcer les stratégies communautaires de lutte antipaludique au moyen de projets de recherche orientés vers l'action; e) contribuer à l'enregistrement de toutes les naissances en recherchant et réduisant les obstacles non officiels; f) faire mieux comprendre aux organisations autochtones les droits que leur confèrent la législation nationale et la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que la façon de les faire valoir; et g) créer des réseaux d'échange de données d'expérience entre les États d'Amazonie ou les améliorer. Dans le cadre du programme national d'éducation en faveur de l'intégration, le programme : a) établira le profil des enfants déscolarisés et élaborera, avec la participation de la communauté, des plans d'éducation au niveau de l'État et de la municipalité en vue de leur réinsertion; b) organisera de nouvelles activités destinées à encourager la scolarisation et le maintien à l'école, en organisant notamment des activités extrascolaires; c) réalisera au niveau des municipalités des programmes de gestion en participation des ressources scolaires; et d) garantira la diffusion à titre d'exemple des innovations apportées dans la structure des programmes, la formation des enseignants et le développement professionnel.

Colombie

23. Le programme destiné à la zone amazonienne de la Colombie a pour but : a) d'apporter une assistance aux populations métis (mestizo), autochtones et afro-colombiennes en renforçant les moyens institutionnels et l'administration décentralisée des services sociaux de base par les municipalités; b) de favoriser l'augmentation des dépenses publiques locales; c) de donner aux familles et aux enfants les moyens de mieux connaître les droits de l'homme et de promouvoir une culture qui en favorise le respect; et d) d'aider à formuler des politiques qui

facilitent l'intégration et fassent prévaloir l'équité. Les activités consisteront en particulier à promouvoir les politiques de santé ainsi que l'état nutritionnel de la mère et de l'enfant moyennant l'application de critères de qualité; à favoriser la santé en matière de procréation; à réunir des informations sur la situation des enfants en utilisant des systèmes d'information communautaires; à encourager des stratégies de mobilisation communautaire et sociale en vue d'améliorer l'enregistrement des naissances; à ouvrir un plus large accès au programme élargi de vaccination jusqu'à ce qu'il soit mené à son terme; à réduire les risques de morbidité et de mortalité infantiles grâce à une éducation en matière de santé et d'assainissement à améliorer les infrastructures sanitaires dans les écoles; à assurer l'intégration efficace, le maintien et la réussite des enfants dans les écoles au moyen de stratégies qui leur sont adaptées et à élaborer des modèles pédagogiques et des programmes d'études appropriés à la culture. L'UNICEF collaborera avec des établissements publics centralisés ou décentralisés et spécialisés dans la santé et l'éducation, les administrations municipales, l'Institut colombien de protection de la famille, les organisations autochtones, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)/Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en particulier.

Équateur

24. Le programme prévu pour l'Équateur va étendre ses activités à huit cantons de six provinces de la région amazonienne. Au niveau national, les principales stratégies portent sur les campagnes à l'intention du public, la communication et la mobilisation sociale ainsi que le renforcement et la coordination des institutions. Au niveau local, il s'agit de renforcer les circuits d'information et la participation communautaire dans la prise de décisions ainsi que d'améliorer les ressources humaines. Les activités auront pour but de soutenir les politiques publiques destinées à offrir des services sociaux de base à l'ensemble de la population, de renforcer les moyens institutionnels pour fournir des services sociaux de base et des programmes de développement du jeune enfant, ainsi que de favoriser l'intégration de tous les enfants dans les programmes d'éducation de base. Les partenaires pour la réalisation de ces activités sont les ministères, l'Église, les ONG locales, d'autres organismes des Nations Unies ainsi que des organisations autochtones régionales ou locales.

Guyana

25. Au Guyana, le programme pour l'Amazonie sera mis en oeuvre dans les quatre régions où vivent la plupart des 50 000 autochtones, en privilégiant l'accès à une éducation de qualité. Dans ces régions, il s'agit de faire en sorte que 75 % des enfants de moins de 12 ans puissent prendre un bon départ dans la vie et bénéficier d'une bonne éducation de base. Les stratégies continueront de privilégier la création d'écoles primaires de type « Escuela Nueva » dans deux de ces régions et la collaboration avec le Ministère de l'éducation afin de développer les méthodes utilisées par ces écoles. Les principaux éléments de ces stratégies sont les suivants : écoles « amies des enfants »; apprentissage en coopération; participation active des enseignants, des élèves et des parents; stratégies communautaires intégrées associant éducation des parents, santé scolaire et des collectivités, et questions relatives à

l'environnement; et recherche sur les connaissances, les déficiences, les besoins et les solutions à l'échelon local. Par ce programme, on s'efforcera de tirer parti de la réforme sectorielle en cours pour fixer des objectifs précis en fonction de la population visée. S'il est vrai que le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté établi par le Guyana est insuffisant en ce qui concerne les problèmes touchant les autochtones, le pays est fermement décidé à améliorer la prestation et la qualité des services offerts dans l'intérieur du pays. Attendu que ces régions sont assimilées au groupe que vise l'UNICEF en Amazonie, on a la possibilité d'influer sur les priorités pour y faire affecter des fonds provenant des programmes d'allégement de la dette, à mesure qu'ils deviennent disponibles. Des organismes publics et d'autres organismes donateurs tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), le Département du développement international (Royaume-Uni), la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture figurent au nombre des partenaires du programme.

Paraguay

26. Au Paraguay, le programme pour l'Amazonie sera mis en oeuvre dans les quatre départements limitrophes de l'Amazonie. Les stratégies privilégieront les activités de plaidoyer, la mobilisation sociale et la communication, l'assistance technique et la collecte d'informations afin de renforcer les alliances stratégiques et d'encourager la collectivité à participer davantage au développement du jeune enfant et aux progrès de l'éducation de base. Les activités viseront l'établissement de chiffres précis sur la situation des enfants de moins de six ans; l'analyse des services existants pour cette tranche d'âge; des études sur la manière d'élever les enfants; l'élaboration de programmes pilotes de développement du jeune enfant intégrant des apports des familles et des collectivités; l'élaboration de programmes d'enseignement pilotes afin d'améliorer le taux de scolarisation et de persévérance des autochtones; et l'élaboration de positions de principes et de projets de loi favorisant une éducation interculturelle. Les administrations publiques de tous niveaux, les organisations de la société civile, la BID, l'OPS/OMS, le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le FNUAP figurent au nombre des partenaires de ce programme.

Pérou

27. Le programme pour le Pérou s'adressera aux 43 700 membres de cinq groupes autochtones répartis dans 100 communautés sur trois districts. Les stratégies comprendront notamment l'information et la communication; l'élaboration de politiques nationales et locales; l'autonomisation des collectivités pour la gestion de services sociaux de base; la délégation de pouvoir aux femmes et aux familles, par retour à des connaissances et des traditions ancestrales; et l'adaptation des services publics aux particularismes culturels. Les objectifs du programme sont les suivants : a) améliorer l'accès à l'information sur les droits des enfants et de leurs familles; b) créer des services appropriés de protection des droits dans les collectivités; c) garantir une grossesse sans risque à 60 % des mères ainsi que la santé, l'hygiène, la croissance et le développement à 60 % des enfants jusqu'à 3 ans; et d) augmenter de 15 % le taux de scolarisation et de persévérance scolaire des enfants grâce à une

politique éducative adaptée à la culture locale. Les autorités régionales, les municipalités, les organisations autochtones, les antennes locales et provinciales de la santé, de l'éducation et de la justice, les responsables des communautés et de l'Église figurent au nombre des partenaires locaux. Les Ministères de l'éducation, de la santé et de la justice, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'OPS, l'ONUSIDA et le FNUAP figurent au nombre des partenaires nationaux.

Suriname

28. Le programme pour le Suriname (géré dans le cadre du programme multipays des Caraïbes orientales) appuiera l'objectif éducatif du Suriname qui consiste, dans quatre districts amazoniens où sont réparties 50 communautés, à inculquer aux jeunes des compétences et un savoir intellectuels et sociaux afin de leur permettre de participer activement à la vie civique de la communauté, et à leur dispenser une éducation globale et harmonieuse. Les objectifs du programme sont notamment les suivants: améliorer les services de santé et de nutrition à l'intention des jeunes enfants; améliorer l'aptitude au rôle parental; créer au moins un centre de développement du jeune enfant par communauté; améliorer l'enseignement du développement du jeune enfant et le cadre éducatif en développant les connaissances de 200 enseignants; promouvoir et superviser le développement du jeune enfant à l'intérieur du pays en renforçant une coalition en faveur du développement du jeune enfant à laquelle participent 10 ONG; intégrer les enfants handicapés aux services de développement du jeune enfant; et donner au Ministère de l'éducation la possibilité de bien suivre la politique nationale en la matière. Outre les stratégies directes mentionnées ci-dessus, le programme appuiera l'utilisation de moyens de communication et de transport permettant d'aller plus souvent à la rencontre des communautés et sensibilisera les fonctionnaires à l'utilité de la participation des communautés et aux méthodes employées. La coalition nationale en faveur du développement du jeune enfant, le Ministère de la santé, l'Université des Antilles, l'OPS et des ONG nationales et internationales figurent au nombre des partenaires.

Venezuela

29. Les objectifs du programme pour le Venezuela sont les suivants : adapter et étendre le champ d'application des programmes de développement du jeune enfant, en accordant une importance particulière à l'adaptation culturelle ainsi qu'au partage des responsabilités entre les parents et la collectivité; encourager les groupes autochtones à avoir davantage recours aux services de développement du jeune enfant; aider à adapter les méthodes pédagogiques et le contenu de l'éducation de base; et augmenter le taux de scolarisation et de persévérance scolaire des filles dans le primaire. À l'échelon local, une deuxième série d'objectifs consiste à accroître la participation des organisations autochtones à la planification; à améliorer la collecte et l'analyse de données locales, en s'appuyant sur le modèle existant qui a fait ses preuves; et à renforcer les capacités de programmation et d'établissement de budget des autorités locales afin de leur permettre de gérer efficacement les services sociaux de base décentralisés. Le programme continuera de faire appel à la collaboration de partenaires traditionnels tels que le

Gouvernement, l'Institut national de statistiques, les organisations autochtones, le clergé, les ONG locales, l'OPS/OMS, le PNUD, l'UNESCO et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. On s'efforcera d'établir de nouveaux partenariats avec les médias locaux et le secteur privé afin d'obtenir plus d'investissements bénéficiant aux enfants.

Composante sous-régionale

30. Une composante sous-régionale particulière a été élaborée afin de renforcer les actions menées à l'échelon national dans les domaines du développement intégré du jeune enfant et de l'éducation de base, ainsi que pour amplifier et prolonger l'effet des actions de l'UNICEF et de ses homologues. Elle comprendra notamment les éléments suivants : a) des activités de mobilisation et de représentation auprès d'organisations régionales et multilatérales; b) une assistance technique apportée en temps voulu; c) la collecte, l'analyse et la diffusion de données et d'informations sur l'éducation des enfants, les aptitudes familiales et la situation des enfants et des femmes; d) la systématisation et la diffusion des meilleures pratiques et des enseignements tirés; e) une assistance à la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation permettant d'apporter des modifications au programme et d'en mesurer les incidences; et f) la mobilisation de ressources et l'établissement de rapports aux donateurs.

Suivi et évaluation

31. À l'échelon national, le programme sera suivi annuellement dans le cadre du processus d'évaluation décidé avec les partenaires locaux, les organismes publics et l'UNICEF, et sera évalué à mi-parcours et en fin de cycle. Les donateurs seront invités à participer à ces évaluations officielles et à suivre les progrès accomplis en se rendant sur le terrain, et ils recevront tous les ans des rapports actualisés. Des membres du personnel de l'UNICEF et leurs homologues des gouvernements et des ONG se rendront régulièrement sur les lieux. On réalisera périodiquement des enquêtes et des études particulières. Des examens annuels multipays et un examen à mi-parcours en 2005 seront effectués dans le cadre de la composante sous-régionale.

Collaboration avec d'autres partenaires

32. L'UNICEF collaborera avec des partenaires sous-régionaux et nationaux très divers. À l'échelon régional, il coordonnera ses actions avec des organisations qui couvrent toute l'Amazonie telles que l'Organe de coordination des organisations autochtones du bassin amazonien (Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazonica) et le Traité en vue de la coopération amazonienne, qui a un secrétariat en Bolivie. L'UNICEF s'emploiera également à collecter des fonds auprès d'autres organismes qui devront en outre partager davantage leurs connaissances, par exemple grâce au programme sur les populations autochtones de la Banque mondiale et avec l'OPS/OMS pour traiter les risques sanitaires transfrontières tels que le paludisme. À l'échelon local, le Fonds coordonnera ses activités avec d'autres organismes des Nations Unies, des organismes publics

nationaux, régionaux et locaux, l'Église, des associations locales et des organisations autochtones.

Gestion des programmes

33. Les bureaux de pays et leurs interlocuteurs nationaux géreront les composantes nationales du programme sous-régional, qui sera pleinement intégré aux programmes de pays respectifs. Il y aura généralement un projet ou un programme pour l'Amazonie et au moins un administrateur de projet. Les programmes plus importants pourraient être confiés à un bureau auxiliaire avec un effectif plus nombreux. Les fonctions intersectorielles telles que le suivi et l'évaluation, et les compétences techniques du personnel affecté à d'autres programmes, serviront les objectifs du programme sous-régional. Étant donné que de nombreuses activités seront menées dans les municipalités et les collectivités, il y aura une étroite collaboration avec les autorités locales; on incitera notamment des groupes de la société civile à élaborer, et mettre en oeuvre des programmes et à en assurer le suivi. Le bureau régional comportera un groupe chargé de la composante sous-régionale sous l'autorité d'un administrateur recruté sur le plan international, qui coordonnera le programme de la sous-région de l'Amazonie et d'autres programmes régionaux tels que le Programme pour la région andine (ProAndes). Outre les activités nécessaires à la réalisation de la composante sous-régionale décrite ci-dessus, le groupe orientera l'appui apporté par les conseillers régionaux et organisera les examens multipays.

Estimation des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	Total
Bolivie	1 490	1 740	1 680	1 170	920	7 000
Brésil	300	300	300	200	200	1 300
Colombie	500	500	500	500	500	2 500
Équateur	630	740	620	535	400	2 925
Guyana	100	100	100	100	100	500
Paraguay	80	60	60	50	50	300
Pérou	300	300	300	300	300	1 500
Suriname	200	200	200	200	200	1 000
Venezuela	250	250	250	250	250	1 250
Sous-région	100	110	120	130	140	600
Total	3 950	4 300	4 130	3 435	3 060	18 875